

Procès-verbal

Première rencontre du groupe de travail pour la création de la coopérative

Séance du 9 février 2023

Introduction

Luca Pernatozzi salue les participants, dans la salle et en ligne, et les remercie pour leur présence.

Cette séance est une première rencontre entre les personnes souhaitant participer à la création d'une coopérative solaire en Anniviers. L'objectif de cette séance est de créer un groupe de travail et de définir le fonctionnement de ce groupe (répartition des tâches, planning, etc.).

Les principales tâches à effectuer pour la création d'une coopérative sont les suivantes :

- Rédaction des statuts
- Rédaction de la convention d'exploitation du toit et du rachat d'électricité par la commune
- Recherche d'une assurance RC pour la coopérative et assurance pour l'installation photovoltaïque
- Préparation de l'assemblée constitutive

M. Pernatozzi évoque également le « guide pratique pour les fondateurs de coopératives » réalisé par Solstice Valais. Il sera prochainement disponible sur le site web de l'association.

À la suite de l'évocation de ce document, Théodore Besson propose la création d'un dossier partagé où le guide pratique, ainsi que des exemples de statuts et l'étude préliminaire pour l'installation photovoltaïque, pourront être accessibles. Cette proposition est largement soutenue par les personnes présentes.

Simon Epiney revient sur le but de cette séance. En effet, il est important de définir le but premier de la coopérative. M. Epiney rappelle d'ailleurs qu'à l'origine, la Commune d'Anniviers proposait ce projet de coopérative solaire pour permettre aux propriétaires de bâtiments protégés par Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) de posséder des panneaux photovoltaïques. Il est donc important de savoir si l'achat de parts sociales sera ouvert à tous les habitants de la commune ou seulement aux propriétaires de bâtiments protégés.

Tout comme l'agrandissement possible de la coopérative, ces éléments devront être discutés et inscrits dans les statuts de la coopérative.

Tour de table

Il est demandé aux participants de se présenter.

Lors de ce tour de table, deux tendances principales se dégagent. D'un côté, les participants présents pour trouver une compensation à l'interdiction de pose de panneaux solaires sur les bâtiments protégés par l'ISOS, de l'autre les participants souhaitant travailler sur un projet collectif allant dans le sens de la transition énergétique.

Ce projet est, dans tous les cas, un premier pas. Il est très probable que, dans le futur, chacun puisse y trouver son compte, si la coopérative s'étend ou si de nouvelles coopératives sont créées.

Ces éléments devront être discutés plus précisément lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui portera sur les statuts de la coopérative.

Décisions

Le groupe de travail est formé de 9 membres : Beney Christophe, Besson Théodore, David Christian, Epiney Simon, Epiney Patrick, Kaufmann Pierre-Alain, Montavon Dominique, Rittmeyer François et Zuber Alain.

Pour que ce groupe de travail puisse avancer, il est nécessaire de faire des propositions de statuts et convention, ainsi qu'une esquisse de plan financier. Ces éléments doivent être réalisés en collaboration avec la Commune.

Il est décidé que M. Simon Epiney, M. Beney et M. Melly forment un groupe pour la réalisation des statuts. Ils sont chargés de réaliser un premier jet des statuts, pour que ces derniers puissent être discutés à la prochaine réunion, en plénum, du groupe de travail. Les statuts devront donc être transmis aux membres du groupe avant cette séance, pour qu'ils puissent en prendre connaissances.

Un groupe technique est également créé : M. Kaufmann et M. Zuber ont la charge de la partie technique et de la collaboration avec la Commune à ce sujet. Ils seront appuyés par M. David et M. Rittmeyer.

Prochaines étapes

Le groupe en charge des statuts se réunit le vendredi 17 février 2023 à 16h00.

La prochaine réunion plénière aura lieu le :

Mercredi 22 février 2023,

À 17h00

L'association Solstice Valais mettra les différents documents et la liste de contacts en sa possession à disposition du groupe de travail. Ces éléments seront envoyés par e-mail.